



SYNDICAT FORCE OUVRIERE de l'ENSEIGNEMENT
de la RECHERCHE et des TECHNIQUES AGRICOLES
B 413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel : 01 49 55 43 53
email : sfoerta@agriculture.gouv.fr site internet : www.sfoerta.fr

**Communiqué du Conseil Syndical du SFOERTA
réuni à Paris le 1^{er} octobre 2009**

L'aggravation de la crise développe le chômage, la détérioration des conditions de travail et la rigueur salariale. Dans le secteur privé : licenciements, chômage partiel, modification des contrats de travail, cette spirale de la régression sociale dans le secteur privé traduit la volonté du gouvernement et du MEDEF de faire payer la facture de la crise aux salariés.

Dans le secteur public, l'organisation du démantèlement de la Fonction Publique (Révision Générale des Politiques Publiques, Loi Bachelot, décrets Darcos et Chatel, privatisations, loi sur la mobilité, ...) conduit aux suppressions massives de postes et de services, à la liquidation du service public et à la démolition des statuts.

Les droits syndicaux sont attaqués par la loi du 20 août 2008 remettant en cause la liberté de constituer le syndicat de son choix pour revendiquer et négocier. En définissant la représentativité à partir des élections dans l'entreprise, elle est une arme redoutable contre les droits acquis au cours du siècle dernier, au niveau professionnel (conventions collectives) et interprofessionnel (Code du travail). Des dispositions similaires sont en train d'être mises en place dans la fonction publique.

Dans l'enseignement agricole public, (technique, supérieur et formation pour adultes), les budgets successifs se caractérisent tous par la rigueur budgétaire. Le désengagement de l'Etat se traduit par de nombreuses mesures visant à réduire les coûts : regroupement de classes, suppressions d'options, fermetures de filières de formation, voire d'établissement, contractualisation des effectifs, refus d'ouverture de classes dans le public qui amènent à refuser des élèves, alors que l'enseignement privé -qui scolarise plus de 60% des élèves !!- profite de la politique du ministère.

Dans l'enseignement supérieur, le SFOERTA dénonce depuis 2007, l'inégalité de traitement entre les personnels administratifs et les personnels de la filière formation-recherche dans le cadre de l'harmonisation des primes. En décembre 2008, à l'initiative du SFOERTA, une action a permis d'obtenir une première réponse du ministère de la Fonction Publique. Nous continuerons à nous battre jusqu'à l'obtention du versement égalitaire des primes.

Dès 2006, et suite aux actions que nous avons montées (lettres des agents au Ministre et au Président de la CAP de la catégorie C) nous avons obtenu un groupe de travail sur la requalification des personnels du statut FR, à partir de février 2007. Mais les mesures obtenues sont insuffisantes au regard du nombre de promotions qui seraient nécessaires pour permettre aux agents d'occuper le corps dont ils exercent les fonctions. Nous continuons de dénoncer cette situation.

La réorganisation avec les fusions d'établissements ou la création récente du Consortium censée améliorer la formation et la recherche agroalimentaire et vétérinaires et sa visibilité internationale, se fait à moyens constants ...

FO veillera à ce que la fusion des établissements de l'enseignement supérieur ne se fasse sans les personnels AITOS ni à leur détriment.

Vers la disparition annoncée des fonctionnaires de l'AFSSA :

Lorsque l'AFSSA a été créée il y a dix ans, plus de 700 fonctionnaires sur les 800 agents exerçaient leurs fonctions de surveillance, d'analyse, de recherche dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments. Aujourd'hui, il en reste à peine plus de 400 sur un total de 1200 agents et il est clairement annoncé par l'administration de l'établissement que tous les recrutements à venir seront réalisés à l'aide de contractuels. Il n'y aura plus de concours externes et donc plus de concours internes ce qui implique une diminution catastrophique des promotions. Il ne nous reste plus que la clause de sauvegarde pour espérer quelques miettes de promotions. Comme si cela ne suffisait pas, ce sont aussi les modalités de gestion du temps de travail et l'attribution des primes qui sont revues et corrigées pour aller vers une plus grande rentabilité de l'établissement ; moins de récupérations, moins de jours d'ARTT en cas d'absences, modulation des primes en fonction des responsabilités et des résultats individuels. On nous annonce, comme partout, qu'il y aura moins de fonctionnaires mais mieux payés, tout cela avec des primes et pas avec une revalorisation des carrières !

Ces dernières années, le SFOERTA a lutté :

- CONTRE la mise en place de toutes ces contre-réformes qui ne répondent qu'à une préoccupation comptable,
- CONTRE la réforme de la voie professionnelle, et par sa détermination a réussi à convaincre les autres organisations syndicales, hormis la CFDT, à dire « non » au bac pro en trois ans.
- CONTRE la réforme de la mastérisation visant à constituer un réservoir de main d'œuvre à bon marché à partir des reçus-collés et au-delà, à démanteler le statut de fonctionnaires d'Etat des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Là encore, le SFOERTA a réussi à convaincre tous les autres syndicats au CTPM de se présenter pour voter contre les modifications des décrets.

A l'Education Nationale, Luc Chatel, s'appuyant sur la position et le vote d'une organisation syndicale majoritaire qui lui a donné le feu vert, a publié en juillet les décrets permettant la mise en œuvre de la mastérisation. En conséquence, les décrets concernant le MAP viennent également d'être publiés.

Le SFOERTA a largement incité ses adhérents à participer aux journées de grève et de manifestations du 29 janvier et du 19 mars. Il s'est battu pour la restitution de tous les postes supprimés au budget 2009, pour l'interdiction de tout licenciement d'ACEN et le maintien de la DGH. S'il a pris acte de l'intérêt que le nouveau Ministre dit porter à l'enseignement agricole public il reste néanmoins prudent et n'est pas dupe quant à la restitution des 60 ETP. Le compte n'y est pas ! Sur le seul exercice 2009 l'EAP aura tout de même perdu 137 ETP.

Le SFOERTA a dénoncé le gâchis humain au lendemain de la CCP des contractuels en juillet 2009. Il s'est insurgé contre le non-renouvellement de quelques 250 contrats alors qu'un nombre proche de postes n'étaient pas pourvus pour assurer la rentrée.

Il s'est battu pour ces « oubliés » du MAP et a ainsi pu permettre la réintégration d'un certain nombre d'entre eux.

Le SFOERTA se bat continuellement pour le respect des statuts des personnels titulaires et contractuels auprès des instances de la DGER. Lors de la réunion de la « Commission Nationale Protocole » du 02 juin 2009, il a obtenu confirmation du représentant de la DGER, que le « Protocole de gestion des personnels des CFA-CFPPA » reste toujours le texte de référence régissant les conditions d'emploi des agents.

Le SFOERTA a rencontré à deux reprises le nouveau Ministre de l'agriculture et lui a porté ses revendications. Le Ministre a annoncé des Assises de l'enseignement agricole.

Des Assises pour quoi faire ?

Au moment même où se tiennent ces assises les contre réformes de destruction de l'EAP et de son caractère professionnel se mettent en place avec les 137 suppressions de postes cette année et les 230 annoncées pour 2010, avec le bac pro en 3 ans, avec la mastérisation...

Le SFOERTA ne sera ni co-décideur, ni co-gestionnaire de la politique du MAP et de la DGER.

En toute indépendance il continuera à revendiquer :

- Maintien de l'enseignement agricole au sein du Ministère de l'agriculture et de la Pêche, seule façon de garantir les spécificités de notre enseignement,
- Maintien de toutes les options,
- Maintien des classes de 4^{ème}, 3^{ème} dont l'efficacité en terme de motivation scolaire et par-là même en matière d'insertion est reconnue et de la filière générale au MAP,
- Refus de fermetures de classes, de sites, d'établissements,
- Refus des seuils de recrutement des élèves,
- Respect des statuts des personnels,
- Aucune suppression d'emploi,
- Maintien de tous les centres constitutifs des EPLEFPA (LEGTA, CFA-CFPPA, Exploitation),
- Respect du protocole de gestion pour les personnels de CFA-CFPPA,
- Les mêmes droits pour les personnels sur postes gagés.
- Contre le dégageement forcé des postes de titulaires en CFA-CFPPA vers la formation initiale,
- La validation pour la retraite des services effectués en CFA-CFPPA.



Il continuera à lutter dans le cadre de ces assises et dans les autres instances :

- Contre la réforme de la voie professionnelle,
- Contre la réforme des lycées déjà appliquée « en l'état » à titre expérimental dans un certain nombre de lycée et qui devrait se généraliser à la rentrée 2010,
- Contre la réforme de la mastérisation,
- Pour un vrai plan de déprécarisation,
- Pour l'harmonisation des primes entre tous les secteurs et pour tous les corps,
- Pour la poursuite de la requalification des personnels de formation-recherche.

Le SFOERTA partage pleinement la proposition d'une « grève interprofessionnelle franche et massive de 24 heures » adressée par FORCE OUVRIERE aux autres confédérations syndicales. La défense de l'Enseignement agricole public et des personnels se fera par la mobilisation dans l'unité sur des revendications précises et non avec les journées d'action à répétition.

Le SFOERTA appelle les syndiqués à se réunir pour établir le « cahier de revendications » et à le porter auprès de l'administration (DRAAF, DGER, MAP).

Le SFOERTA appelle les personnels à rejoindre FO pour défendre l'Enseignement Agricole Public et son maintien au sein du MAP, pour défendre nos postes, nos statuts et pour engager l'action syndicale permettant de faire aboutir nos revendications.